

COMMUNE DE BEUVEILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. RÈGLEMENT

3.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.2. Village

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal
en date du
arrétant le projet de PLU

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Approuvé le :	Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :



« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023 »

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro d'opération
- Règle architecturale particulière
- Bande d'implantation obligatoire des façades sur rue des constructions principales
- Marge de recul
- Élément remarquable du paysage
- Façades remarquables
- Cheminements / sentiers existants ou à créer
- Bâti isolé non agricole
- OAP sectorielle
- OAP thématique TVB (non cartographiée) sur l'ensemble du ban communal
- Cours d'eau**
- VISIBLE
- SOUTERRAIN
- Recul obligatoire de 10m de part et d'autre des cours d'eau

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Création de fossé pour récupérer les eaux de ruissellement du versant Nord	Commune	1 407
2	Elargissement de la rue Jules Ferry	Commune	463
3	Création d'une aire de retournement rue Emile Zola	Commune	202

